

ment de la richesse et de la population des côtes de l'Écosse, et l'addition annuelle de la valeur du commerce du hareng doit avoir eu une grande et bienfaisante influence sur la prospérité, non seulement de ce dernier pays, mais de toutes les Îles Britanniques. Une somme de près d'un million sterling ajoutée chaque année à notre richesse nationale doit être extrêmement agréable à tout esprit patriotique. Le succès des entreprenants habitants des anciennes stations où l'on s'occupait de la préparation du hareng excita les efforts de ceux d'autres localités où l'on n'avait jamais jusqu'alors songé à ce genre de pêche. Bien que depuis des années on se fut livré à cette pêche dans la Clyde et la Firth of Forth, au large du comté de Berwick et dans certains comtés du nord, tels que ceux de Caithness et de Sutherland, ce n'est que depuis 1815 que des stations de pêche de hareng considérables ont été établies dans les comtés d'Aberdeen, de Banff, de Moray et de Ross; à Lassie Mouth, Port-Roy, Cullen, Portnockie, Findochtie, Portessie, Banff, Whitchills, Macduff, Gardenstowns, Roseherty, Piterlie, Fraserburgh, Peterhead, etc.; ces endroits sont devenus remarquables par l'excellente qualité du hareng qu'ils produisent, et cette industrie a grandement ajouté au nombre, à la richesse et à la prospérité des habitants.

“ Le développement de la pêche du hareng dépend beaucoup de la demande pour l'exportation, et cette demande doit être cultivée avec soin, non seulement par ceux qui préparent le poisson, et que l'on peut considérer comme les fabricants de cet article de marchandise, mais par le gouvernement, qui au moyen d'une législation impartiale et juste doit protéger également les intérêts du pêcheur ou du consommateur local et ceux des marchands et des consommateurs à l'étranger. On savait depuis des siècles que le hareng existait en abondance sur les côtes de l'Écosse; mais quand il se montrait en bancs considérables sa capture était peu profitable, attendu que la demande était limitée à la consommation locale simplement. Avant que le volume et la qualité spécifique et légale de l'article manufacturé—le baril de hareng bien préparé—fut établi comme étalon de marchandise commerciale, aucun marchand étranger ne pouvait acheter de hareng en Écosse, car cette marchandise n'avait pas de forme ou de qualité légale et distinctement spécifique. Le préparateur ou vendeur pouvait dire: “ Mes barils sont de toutes grandeurs, et de qualités et de prix différents”; mais le marchand étranger n'osait pas commander ou acheter de semblables marchandises; en conséquence, il achetait ailleurs du hareng de bonne qualité et mis dans des barils dont la contenance était légalement fixée, et bien qu'il dût payer beaucoup plus cher, il obtenait ce qu'il désirait en Hollande et dans d'autres pays qui peuvent fournir le hareng en aucune quantité si l'Écosse est incapable de le faire.

“ Avant l'adoption d'un système de législation convenable en Écosse, et même quelque temps après l'inauguration de ce système, la demande à l'étranger était peu considérable; mais la confiance s'étant graduellement établie par des années d'expérience, et le commerce ayant été mis sur une base solide par des dispositions légales réglant la mesure et la qualité de l'article, le commerce fait du progrès et, selon toute apparence, il continuera à progresser et à s'étendre d'année en année. Afin de prouver la proportion de cette augmentation, je dirai qu'en 1812 la quantité totale du hareng exporté au continent était de 4,720 barils.

	Barils.
En 1815 elle s'élevait à.....	35,891
1840	82,515
1845	143,754
1850	257,108
1885	344,029

“ Si quelque chose est nécessaire pour prouver qu'un étalon fixe et légal applicable à la quantité aussi bien qu'à la qualité est nécessaire pour assurer le succès, ce tableau est certainement suffisant. Mais nous avons encore une preuve plus directe, et plus convaincante; lorsque les paqueurs de l'Écosse étaient sous l'impression que des barils de hareng de toute contenance et de toute qualité pourraient se vendre à